

Qu'est-ce que l'Hébergement Temporaire Non Médicalisé (HTNM) ?

Des chambres dédiées à la Clinique AXIUM vous permettent de séjourner temporairement avant et/ou après l'intervention si vous répondez aux critères d'éligibilité.

Cet hébergement est temporaire pour une ou plusieurs nuits (maximum 3 nuits).

Quels sont les critères pour en bénéficier ?

Si vous habitez à plus de 50 km de la clinique, si vous êtes autonome et que votre hospitalisation ne nécessite pas de surveillance médicale pendant votre séjour, vous pouvez bénéficier d'un hébergement en hôtel hospitalier.

Si vous remplissez les critères d'éligibilité, votre chirurgien prescrira votre hébergement.

Après avoir reçu toutes les informations nécessaires, il vous sera demandé de fournir votre consentement écrit.

Lors de votre séjour hôtelier vous n'êtes pas sous la responsabilité de la Clinique AXIUM. Vous n'êtes pas sous un statut de patient, vous ne bénéficierez ni de soins ni de surveillance médicale.



Contactez-nous

Clinique AXIUM
21 Avenue Alfred Capus
AIX-EN-PROVENCE 13100
Tél : 04 42 95 72 72

Venir à la Clinique

Avec votre véhicule, la clinique dispose d'un parking payant.



L'Hébergement Temporaire Non Médicalisé



CLINIQUE AXIUM

Comment réserver mon séjour hôtelier ?

La Clinique travaille en collaboration avec les chirurgiens qui nous indiqueront votre date d'arrivée.

Le personnel de la clinique se chargera de la réservation.

Un agent de convivialité vous contactera et vous donnera toutes les informations nécessaires au bon déroulement de votre séjour.

Où me présenter le jour à mon arrivée en HTNM ?

Vous vous rendez directement à l'accueil principal de la Clinique AXIUM.

Vous recevrez un sms de la veille pour vous confirmer les horaires d'arrivée.



Que dois-je payer lors de mon séjour hôtelier ?

Seront à votre charge les coûts des prestations non couvertes par votre organisme d'assurance maladie complémentaire (room-service, télévision, WIFI, presse...).

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre complémentaire.

Quelles sont les prestations de ma chambre ?

Vous serez hébergé (e) en chambre individuelle disposant d'une salle de bain.

Le linge de toilette est fourni.

Une machine à café et une bouilloire seront à votre disposition dans votre chambre.

Comment fonctionnent les repas ?

Vous avez toute liberté de choisir un restaurant aux alentours où nous pouvons vous réserver une table. Le jour de l'intervention, si vous n'avez pas besoin d'être à jeun, le petit-déjeuner peut-être pris en HTNM. Celui de votre accompagnant n'est pas inclus mais il peut en bénéficier en le précisant à votre arrivée.

Comment se passe la sortie de mon séjour médical ?

Le jour de la sortie sera confirmé par le personnel de l'unité de soins après avis médical. Ils vous remettront tous les documents de sortie.

Vous pourrez ensuite rentrer chez vous ou repartir sur de l'hôtel hospitalier selon les modalités retenues par le médecin.

